Projet de parc agrivoltaïque

de Arnay-le-Duc (21)



Pièce 1

Dossier architectural du parc agrivoltaïque de Arnay-le-Duc

Dossier de demande d'autorisations au titre du permis de construire :

- **Pièce 1** : Dossier architectural
- **Pièce 2A :** Étude d'impacts sur l'Environnement (EIE)
- **Pièce 2B** : Résumé non Technique (RNT) de l'Étude d'Impacts sur l'Environnement

PHOTOSOL

Producteur d'énergie photovoltaïque

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

Région Bourgogne Franche-Comté
Département de la Côte d'Or (21)
Commune d'Arnay-le-Duc (21230)

Demande de dossier de Permis de Construire



Maître d'Ouvrage:
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie- 75008 PARIS
Tel: 06 80 18 02 12
mail : apolline.audrain@photosol.fr

SOMMAIRE

Sommaire .....

Pièces Administratives 5
- Formulaire de demande de Permis de Construire ..... 6 à 11
- Bordereau de dépôt des pièces jointes ..... 12 à 14
- Extrait K-BIS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT 15
- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet ..... 17 à 18

PC 1 Plans de situation du projet 19
- Localisation générale du projet 20
- Vue aérienne 21
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet 22

PC 2 Plans de masse des constructions 23
- Plan de masse - état existant 24
- Plan de masse - état projeté 25
- Plan de masse du projet avec vue aérienne 26
- Plan de masse de l'emprise du projet ..... 27 à 28

PC 3 Plans en coupe du terrain et de la construction 29
- Plan de localisation des coupes AA', BB' 30
- Profil en long du terrain dans l'axe du projet AA' 31
- Profil en long du terrain dans l'axe du projet BB' 32
- Vue en coupe d'une table photovoltaïque 3H6 33
- Details du poste de livraison 34
- Details d'un poste de transformation 35
- Details du local technique 36

PC 4 Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements ..... 37 à 39

PC 5 Plans des façades et des toitures 41
- Plan modèle d'une table photovoltaïque de 3H6 42
- Vue des façades du poste de livraison 43
- Vue des façades d'un poste de transformation 44
- Vue des façades du local technique 45
- Vue des façades des portails et de la clôture 46
- Vue d'une façade et en plan de la citerne 47

PC 6 Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement 49
- Plan de localisation des points de vues photographiques 50
- Photomontages ..... 51 à 54

PC 7 Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche 55
- Plan de localisation des points de vue photographiques proches 56
- Photographies ..... 57 à 58

PC 8 Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain 59
- Plan de localisation des points de vue photographiques lointains 60
- Photographies ..... 61 à 62

PC 11 Étude d'impact (voir document joint) 63

PIÈCES ADMINISTRATIVES

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

Contenu

- Formulaire de demande de Permis de Construire

- Bordereau de dépôt des pièces jointes

-Extrait K-Bis PHOTOSOL DEVELOPPEMENT

- Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 13409*14

Demande de Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

ⓘ Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

ⓘ Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ».

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie

le __/__/____

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
- ☐ au Directeur du Parc National
- ☐ au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- ☐ au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 Identité du demandeur[1]

ⓘ Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1.1 Vous êtes un particulier

Nom | Prénom

Date et lieu de naissance : Date : __/__/____

Commune :

Département : Pays :

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT | Raison sociale

N° SIRET : 5 1 8 3 1 0 4 4 6 0 0 0 6 8 | Type de société (SA, SCI…) : SAS

Représentant de la personne morale :

Nom : AUBAGNAC | Prénom : Thomas

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 40-42 Voie : Rue la Boétie

Lieu-dit :

Localité : Paris

Code postal : 7 5 0 0 8 BP : Cedex :

Téléphone : 0 6 8 0 1 8 0 2 1 2 Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique : apolline.audrain @ photosol.fr

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

☑ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)[2]

ⓘ Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier :

Nom | Prénom

Pour une personne morale :

Dénomination | Raison sociale

N° SIRET | Type de société (SA, SCI…)

Représentant de la personne morale :

Nom | Prénom

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Téléphone : Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique :

@

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

ⓘ Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire[3].

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro :

Lieu-dit : PIECE MORANDE

Localité : ARNAY-LE-DUC

Code postal : 21230

Références cadastrales[4] :

ⓘ Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 11.

Préfixe : Section : ZA Numéro : 35 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 87300

3.2 Situation juridique du terrain

ⓘ Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	☐ Oui	☑ Non	☐ Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[3] Si votre projet d'aménagement est situé dans le périmètre d'une opération de revitalisation du territoire et prévu par un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA), la contiguïté des parcelles n'est pas requise dans le cadre d'une demande de permis d'aménager.
[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

4 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

4.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte[6] : Oui ☑ Non ☐

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Pour un architecte personne physique :

Nom de l'architecte : Prénom :

Pour un architecte personne morale :

Dénomination : I'M IN ARCHITECTURE Raison sociale

N° SIRET : 53386394000052 Type de société (SA, SCI…) : SAS

Représentant de la personne morale :

Nom : RAES Prénom : Vincent

Numéro : 2 Voie : rue d'Auteuil

Lieu-dit :

Localité : Paris

Code postal : 75016 BP : Cedex :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes[7] : S14812PC000544945

Conseil régional de l'ordre : Ile de France

Téléphone : 0142089620 **ou** Télécopie : **ou**

Adresse électronique : im.in.archi@gmx.com

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez cocher la case ci-dessous[8] :

☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

4.2 Nature du projet envisagé

☑ Nouvelle construction ☐ Travaux sur construction existante

☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

[6] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).
[7] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes.
[8] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :
– Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
– Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher ;
– Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
– Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

La présente demande concerne le projet de parc agrivoltaïque sur la commune de Arnay-le-Duc comprenant :
409 structures en fixes de 18 panneaux sur une surface cloturée de 83287m²

Des éléments techniques complètent le projet dont les caractéristiques sont les suivantes :
2 Postes de transformation : 7.00m x 3.0m x 3.5m de hauteur (Outdoor)
1 Poste de livraisons : 10.00m x 3.0m x 3.5m de hauteur (RAL 6003)
1 Citerne souple de 120m³ teinte verte 20m x 5.94m x 1.50m de hauteur
2 Locaux technique : 12.2m x 2.5m x 3.2m de hauteur (RAL 6003)
1 Portail (Largeur 6.0 m - Hauteur : 2,0 m) RAL 7016
Clôture grillagée (15 cm x 15 cm - Hauteur : 2,0 m) Piquets en bois

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

Si votre projet est un ouvrage de production d'éléctricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa puissance crête 4560 kW et la destination principale de l'énergie produite :

INJECTION SUR LE RESEAU PUBLIC

4.3 Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
Autres financements :

- Mode d'utilisation principale des logements :

☐ Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin
☐ Autres annexes à l'habitation :

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

☐ Résidence pour personnes âgées ☐ Résidence pour étudiants ☐ Résidence de tourisme
☐ Résidence hôtelière à vocation sociale ☐ Résidence sociale ☐ Résidence pour personnes handicapées
☐ Autres, précisez :

- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces 3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol **et** au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

☐ Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale
☑ Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir

4.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

4.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

ⓘ Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016.

Surfaces de plancher[9] en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée[10] (B)	Surface créée par changement de destination[11] (C)	Surface supprimée[12] (D)	Surface supprimée par changement de destination[11] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat[13]						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière	0	133	0	0	0	133
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)	0	133	0	0	0	133

[9] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service-public.fr.
[10] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
[11] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.
[12] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).
[13] L'activité d'artisan étant désormais définie par les articles L.111-1 et suivants du code de l'artisanat, « activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services figurant sur une liste établie par l'article R.111-1 du même code ».

4.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

ⓘ Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher en m² [14] (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151-27 du code de l'urbanisme)	**Sous-destinations** (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée[15] (B)	Surface créée par changement de destination[16] ou de sous-destination[17] (C)	Surface supprimée[18] (D)	Surface supprimée par changement de destination[16] ou de sous-destination[17] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) – (D) – (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totales (en m²)							

[14] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service.public.fr.
[15] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
[16] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.
[17] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.
[18] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

4.7 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : ____ Après réalisation du projet : ____

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : ____ Voie : ____

Lieu-dit : ____

Localité : ____

Code postal : ____ ____ ____ ____ ____

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : ____ Voie : ____

Lieu-dit : ____

Localité : ____

Code postal : ____ ____ ____ ____ ____

Nombre de places : ____

Surface totale affectée au stationnement : ____ m², dont surface bâtie : ____ m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : ____

5 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

ⓘ Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation.
Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

☐ Démolition totale ☐ Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis : ____

6 Participation pour voirie et réseaux

ⓘ Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

6.1 Pour un particulier

Nom

Prénom

6.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI…)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Adresse électronique : @

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

7 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

– porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement Oui ☐ Non ☑

– porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement Oui ☐ Non ☑

– fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) Oui ☐ Non ☑

– porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement Oui ☐ Non ☑

– relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) Oui ☐ Non ☑

– a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme Oui ☐ Non ☑

Précisez laquelle :

– est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie Oui ☐ Non ☑

ⓘ Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

ⓘ Informations complémentaires

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d'un monument historique

☐ porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

☐ si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

8 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé su site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ». Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

À Paris

Fait le 12/12/2024

PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie - 75008 PARIS
Tel : 01.70.22.50.97
SAS au capital de 966 525 euros
SIRET : 518 310 446 00068 - APE : 7112 B

Signature du (des) demandeur(s)

⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

– un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;

– deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;

– deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Références cadastrales : fiche complémentaire

ⓘ Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : ___ Section : ___ Numéro : ___ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Superficie totale du terrain (en m²) : _____

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Vos données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère chargé de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère chargé de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante* .

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact https://www.cnil.fr/fr/plaintes.

* https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

ⓘ Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.
Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.
Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.
Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [Art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme].
Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national…)[20] ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [Art. L.112-13 du code de la construction et de l'habitation].
Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
☑ PC1. **Un plan de situation** du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☑ PC2. **Un plan de masse** des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☑ PC3. **Un plan en coupe** du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
☑ PC4. **Une notice** décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☑ PC5. **Un plan des façades et des toitures** [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☑ PC6. **Un document graphique** permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme][21]	1 exemplaire par dossier
☑ PC7. **Une photographie** permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme][21]	1 exemplaire par dossier
☑ PC8. **Une photographie** permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme][21]	1 exemplaire par dossier

[20] Se renseigner auprès de la mairie.
[21] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
☐ PC9. **Un document graphique** faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
☐ PC10. **L'accord du gestionnaire** du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
☐ PC10-1. **Une notice complémentaire** indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :	
☐ PC10 -2. **Le dossier** prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
☑ PC11. **L'étude d'impact** ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC11-1. **L'étude d'impact** actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :	
☐ PC11-2. **Le dossier d'évaluation des incidences** prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:	
☐ PC11-3. **L'attestation de conformité** du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques :	
☐ PC12. **L'attestation** relative au respect des règles de construction parasismique au stade de la conception [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
☐ PC13. **L'attestation** de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
☐ PC14. **La copie de l'agrément** [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
☐ PC15. **Une notice** précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	1 exemplaire par dossier
☐ PC16. **L'étude de sécurité** [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :	
☐ PC 16-1. **L'attestation** de respect de la réglementation thermique, lorsqu'elle est exigée en application de l'article R.122-22 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme] **OU** ☐ PC 16-1-1. **L'attestation** de respect des exigences de performance énergétique et environnementale, lorsqu'elle est exigée en application de l'article R.122-24-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :	
☐ PC 16-2. **L'analyse** de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	
☐ PC 16-3. **Le récépissé** de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
☐ PC16-4. **Le bilan de la concertation** et **le document conclusif** [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	
☐ PC 16-5. **Une attestation** établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prises en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :	
☐ PC 16-6. **Une attestation** établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	
☐ PC17. **Un tableau** indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	
☐ PC17-1. **Un tableau** indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :	
☐ PC 17-2 **Un tableau** indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	
☐ PC18. **La délimitation** de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC19. **La mention de la surface** de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC20. **L'estimation sommaire** du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC21. Dans les communes de la métropole, **l'engagement du demandeur** de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de gabarit en cas de PLU en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :	
☐ PC22. **Un document** prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC23. **Un document** par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichement :	
☐ PC24. **La copie de la lettre du préfet** qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
☐ PC25. **Une justification du dépôt de la déclaration** au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC25-1. **Le récépissé de la demande d'enregistrement** lorsqu'il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement pour laquelle une demande d'enregistrement a été déposée en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
☐ PC26. **La justification du dépôt** de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] **OU**, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : ☐ PC27. **Les pièces à joindre** à une demande de permis de démolir, selon l'annexe page 22 [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un lotissement :	
☐ PC28. **Le certificat** indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC29. **Le certificat** attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC29-1. **L'attestation de l'accord** du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
☐ PC30. **La copie des dispositions du cahier des charges** de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC31. **La convention** entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
☐ PC 31-1. **L'attestation** de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
☐ PC 31-2. **L'extrait de la convention** précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :	
☐ PC32. **Le plan de division** du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
☐ PC33. **Le projet** de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redevance bureaux :	
☐ PC 33-1. **Le formulaire** de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :	
☐ PC34. **Le plan de situation** du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] **OU** ☐ PC35. **La promesse synallagmatique** de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :	
☐ PC36. **Une notice** précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :	
☐ PC37. **La copie de la lettre du préfet** attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
☐ PC38. **Le récépissé de dépôt** en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
☐ PC39. **Le dossier spécifique** permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
☐ PC40. **Le dossier spécifique** permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	
☐ PC40-1. **Une note** précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :	
☐ PC 40-2. **Une demande de dérogation** comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5, L.152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :	
☐ PC40-3. **Une note** précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5, L.152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de hauteur du plan local d'urbanisme prévue à l'article L.152-5-2 du code de l'urbanisme :	
☐ PC40-4. **Une demande** de dérogation comprenant le document prévu à l'article R.171-3 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité environnementale [Art. R.431-31-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
☐ PC41. **Une copie du contrat** ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
☐ PC42. **Une copie du contrat** ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
☐ PC43. **Le dossier** d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :	
☐ PC44. **Le dossier** de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :	
☐ PC 45. **Un document** contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme.	1 exemplaire par dossier
Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :	
☐ PC 46. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie [Art. R.431-16 q) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2023B26450

Code de vérification : LLu1tANt13
https://controle.infogreffe.fr/controle

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 28 novembre 2024

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	978 236 586 R.C.S. Paris
Date d'immatriculation	03/08/2023
Dénomination ou raison sociale	**PHOTOSOL DEVELOPPEMENT FRANCE**
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	431 520,00 EUROS
Adresse du siège	40-42 rue La Boétie 75008 Paris
Activités principales	Investissement dans des sociétés exerçant dans le domaine de l'énergie renouvelable et notamment dans l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques ; Détermination de la stratégie commune des sociétés dans lesquelles elle détiendra des participations, fourniture de toute prestation de nature comptable, financière et juridique et financement de ces sociétés, sous forme de capital, de dette obligataire ou de tout autre moyen à sa disposition.
Durée de la personne morale	Jusqu'au 02/08/2122
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social	31/12/2023

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination	PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	40-42 rue La Boétie 75008 Paris
Immatriculation au RCS, numéro	518 310 446 Paris

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	40-42 rue La Boétie 75008 Paris
Activité(s) exercée(s)	Investissement dans des sociétés exerçant dans le domaine de l'énergie renouvelable et des centrales solaires photovoltaïques. Gestion des participations et prestations de nature comptables, financières et juridiques auprès des sociétés détenues.
Date de commencement d'activité	28/07/2023
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

Greffe du Tribunal de Commercede Paris
1 QUAI DE LA CORSE
75198PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2009B21279

Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Contenu

- Tableau récapitulatif des superficies prévisionnelles d'implantation des structures

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le parc agrivoltaïque

	Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m²)	Adresse Lieu-Dit	Code postal
Structures photovoltaïques	ZA	35	87 300	PIECE MORANDE	21230
TOTAL			87 300		

Tableau récapitulatif des postes de livraison, transformation et local de stockage

	Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m²)	Surface de plancher des constructions (m²)	Dimension construction L x l x h (m)	Adresse Lieu-Dit	Code postal
Poste de livraison	ZA	35	87 300	30,00	10,0 x 3,0 x H 3,50	PIECE MORANDE	21230
Local technique 1				30,50	12,2 x 2,5 x H 3,20		
Local technique 2				30,50			
Poste de transformation 1				21,00	7,0 x 3,0 x H 3,50		
Poste de transformation 2				21,00			
TOTAL				**133,00**			

PC1- PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

Contenu

- Plan de localisation au 1/25000ème
- Vue aérienne au 1/2000ème
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet- état existant au 1/2000ème

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

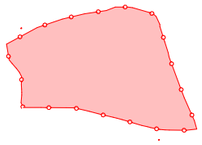
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

LOCALISATION DU PROJET

Légende

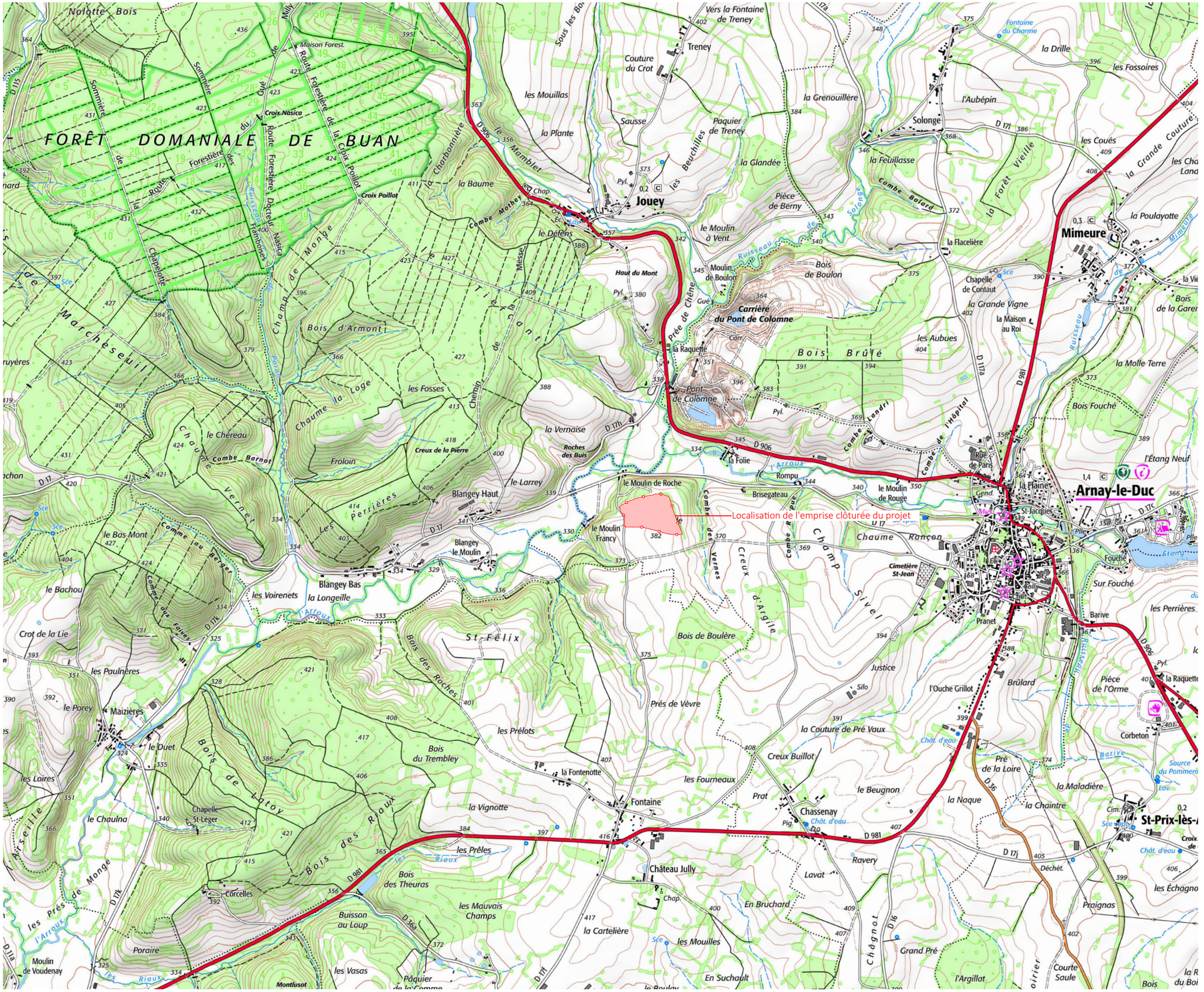
Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/25000 au format A3

0 500 1000m

N



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC1

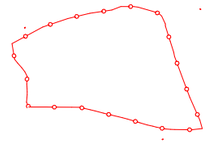


PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

VUE AERIENNE

Légende

Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/2000 au format A3

0 40 80m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

PLAN CADASTRAL DU FONCIER
CONCERNE PAR LE PROJET

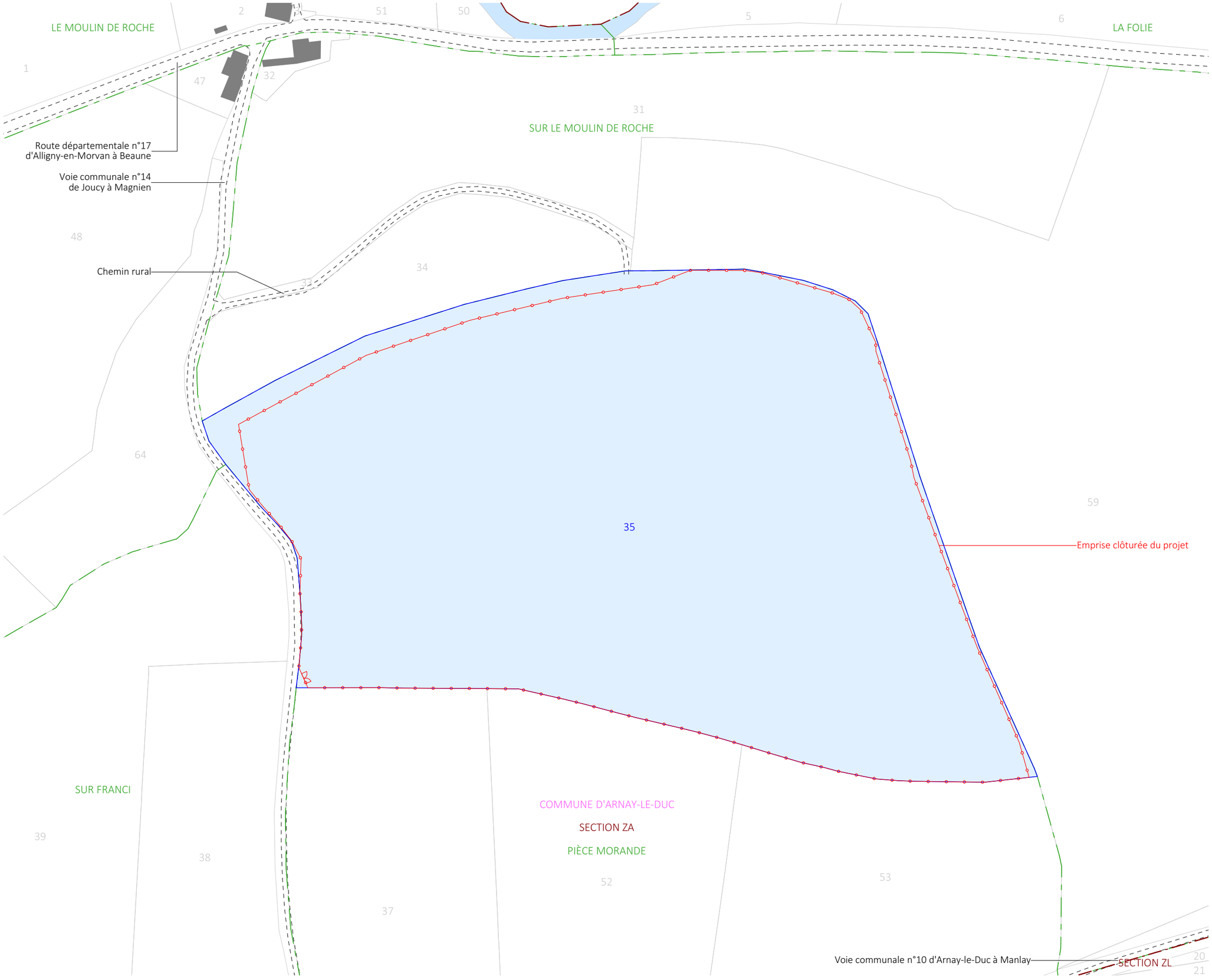
Légende

- Clôture du projet
- 3 — Parcelles cadastrales concernées par le projet
- 3 — Parcelles cadastrales
- Bâtiments existants
- Limite lieux-dits
- Limite sections
- Cours d'eau
- Voirie existante

Echelle 1/2000 au format A3

0 40 80m

N



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC2- PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

Contenu

- Plan de masse- état existant au 1/2000ème
- Plan de masse- état projeté au 1/2000ème
- Plan de masse- état projeté sur fond aérien au 1/2000ème
-Plans de masse- Emprises au 1/1000e

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

PLAN DE MASSE
ETAT EXISTANT

Légende

- Clôture du projet
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Bâtiments existants
- Limite lieux-dits
- Limite sections
- Végétation existante
- Végétation à supprimer
- Cours d'eau
- Courbes de niveaux
- Voirie existante

Echelle 1/2000 au format A3

0 40 80m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC2

LE MOULIN DE ROCHE
LA FOLIE
SUR LE MOULIN DE ROCHE
Route départementale n°17 d'Alligny-en-Morvan à Beaune
Voie communale n°14 de Joucy à Magnien
Chemin rural
Emprise clôturée du projet
Voie communale n°10 d'Arnay-le-Duc à Manlay
SUR FRANCI
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC
SECTION ZA
PIÈCE MORANDE
SECTION ZL
COMME DES VERNES-SUD

LE MOULIN DE ROCHE

LA FOLIE

SUR LE MOULIN DE ROCHE

Route départementale n°17
d'Alligny-en-Morvan à Beaune

Voie communale n°14
de Joucy à Magnien

Chemin rural

Zone d'évitement

Structure photovoltaïque 3H6

Piste périphérique enherbée (l : 5m)

Citerne 120m³

Aire de stockage

Portail d'accès

Poste de livraison

Locaux techniques n°1 et 2

Zone d'évitement de la
Nielle des Blés

Poste de transformation n°1

Piste lourde SDIS (l : 4m)

Piste lourde SDIS (l : 5m)

Poste de transformation n°2

Emprise clôturée du projet

Voie communale n°10 d'Arnay-le-Duc à Manlay

SUR FRANCI

COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC

SECTION ZA

PIÈCE MORANDE

SECTION ZL

COMME DES VERNES-SUD

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

PLAN DE MASSE
ÉTAT PROJETÉ

Légende

- Clôture du projet
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Bâtiments existants
- Limite lieux-dits
- Limite sections
- Végétation existante
- Cours d'eau
- Courbes de niveaux
- Pistes légères
- Pistes lourdes
- Postes de livraison
- Postes de transformation
- Local technique / Bungalow
- Citernes
- Structures photovoltaïques
- Zone d'évitement
- Zone clôturée de la Nielle des blés
- Clôture mobile
- Abreuvoir

Echelle 1/2000 au format A3

0 40 80m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC2

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

PLAN DE MASSE
VUE AERIENNE

Légende

- Clôture du projet
- Pistes légères
- Pistes lourdes
- Postes de livraison
- Postes de transformation
- Local technique / Bungalow
- Citernes
- Structures photovoltaïques
- Zone clôturée de la Nielle des blés
- Clôture mobile
- Abreuvoir

Echelle 1/2000 au format A3

0 — 40 — 80m

N



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

PLAN DE MASSE
EMPRISES 1

Légende

- Clôture du projet
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Bâtiments existants
- Limite lieux-dits
- Limite sections
- Végétation existante
- Cours d'eau
- Courbes de niveaux
- Pistes légères
- Pistes lourdes
- Postes de livraison
- Postes de transformation
- Local technique / Bungalow
- Citernes
- Structures photovoltaïques
- Zone d'évitement
- Zone clôturée de la Nielle des blés
- Clôture mobile
- Abreuvoir

Echelle 1/1000 au format A3

0 — 20 — 40m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC2

Zone d'évitement
Piste périphérique enherbée
Aire de stockage
Citerne 120m³
Portail d'accès
Poste de livraison
Locaux techniques 1 et 2
Zone d'évitement de la Nielle des Blés
Poste de transformation n°1
Poste de transformation n°2
Voie communale n°14 de Joucy à Magnien

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

PLAN DE MASSE
EMPRISES 2

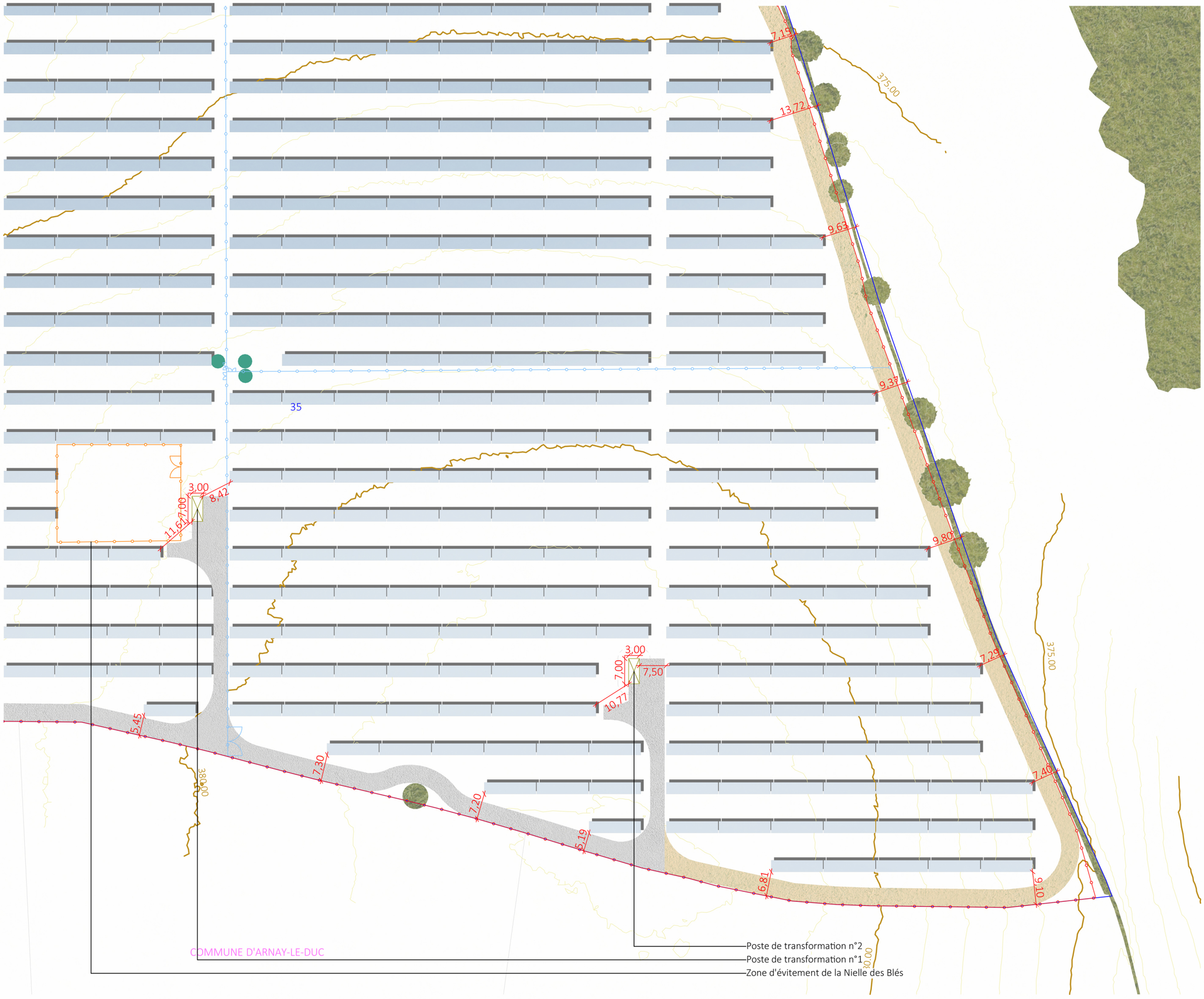
Légende

- Clôture du projet
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Bâtiments existants
- Limite lieux-dits
- Limite sections
- Végétation existante
- Cours d'eau
- Courbes de niveaux
- Pistes légères
- Pistes lourdes
- Postes de transformation
- Structures photovoltaïques
- Zone d'évitement
- Zone clôturée de la Nielle des blés
- Clôture mobile
- Abreuvoir

Echelle 1/1000 au format A3

0 — 20 — 40m

N



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC3- PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

Contenu

- Plan de localisation des coupes AA', BB'
- Coupe du terrain sur l'axe AA'
- Coupe du terrain sur l'axe BB'
- Détails en coupe d'une structure photovoltaïque
- Détail en coupe du poste de livraison
- Détail en coupe des postes de transformation
- Détail en coupe des locaux techniques

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

PLAN DE LOCALISATION DES COUPES

Légende

- Clôture du projet
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Bâtiments existants
- Limite lieux-dits
- Limite sections
- Végétation existante
- Cours d'eau
- Courbes de niveaux
- Pistes légères
- Pistes lourdes
- Postes de livraison
- Postes de transformation
- Local technique / Bungalow
- Citernes
- Structures photovoltaïques
- Zone d'évitement
- Zone clôturée de la Nielle des blés
- Clôture mobile
- Abreuvoir
- A — A' Traits de coupes

Echelle 1/2000 au format A3

0 — 40 — 80m

N

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

LE MOULIN DE ROCHE

LA FOLIE

SUR LE MOULIN DE ROCHE

Route départementale n°17 d'Alligny-en-Morvan à Beaune

Voie communale n°14 de Joucy à Magnien

Chemin rural

Emprise clôturée du projet

Zone d'évitement

Structure photovoltaïque 3H6

Piste périphérique enherbée (l : 5m)

Citerne 120m³

Aire de stockage

Portail d'accès

Poste de livraison

Locaux techniques n°1 et 2

Zone d'évitement de la Nielle des Blés

Poste de transformation n°1

Piste lourde SDIS (l : 4m)

Piste lourde SDIS (l : 5m)

Poste de transformation n°2

SUR FRANCI

COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC

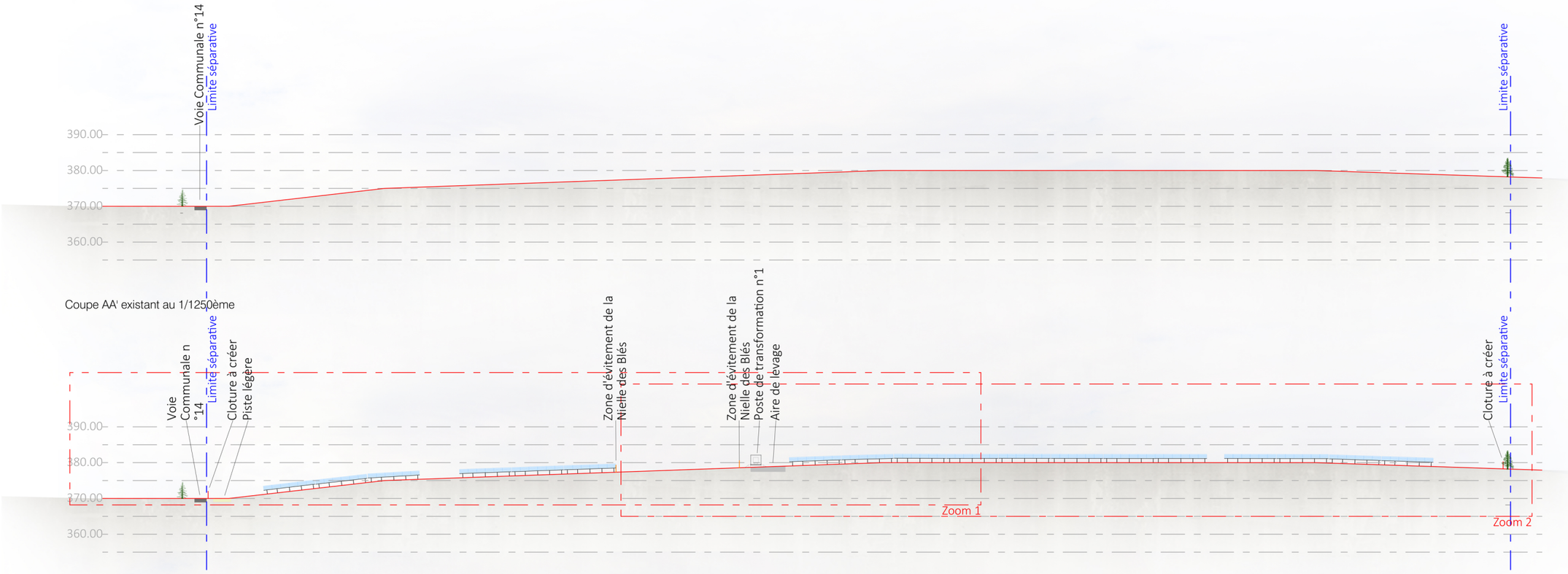
SECTION ZA

PIÈCE MORANDE

SECTION ZL

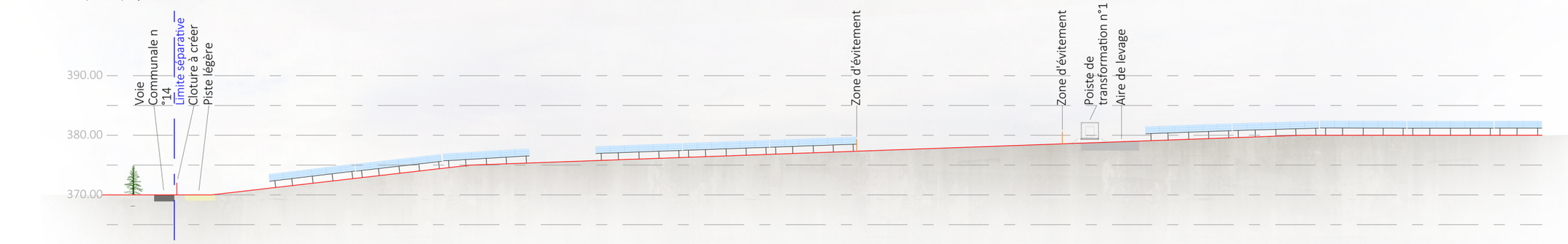
COMME DES VERNES-SUD

Voie communale n°10 d'Arnay-le-Duc à Manlay



Coupe AA' existant au 1/1250ème

Coupe AA' projet au 1/1250ème



Coupe AA' projet - Zoom 1 - au 1/750ème



Coupe AA' projet - Zoom 2 - au 1/750ème

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

COUPE AA'

Légende

- Végétation existante
- Poste de transformation
- Voirie existante
- Structures photovoltaïques
- Clôture du projet
- Pistes légères
- Pistes lourdes

Echelle 1/1250 au format A3

0 — 25 — 50m

Echelle 1/750 au format A3

0 — 15 — 30m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

COUPE BB'

Légende

- Végétation existante
- Poste de transformation
- Structures photovoltaïques
- Clôture du projet
- Pistes légères
- Pistes lourdes

Echelle 1/750 au format A3

0 — 15 — 30m



Coupe BB' existant au 1/750ème



Coupe BB' projeté au 1/750ème

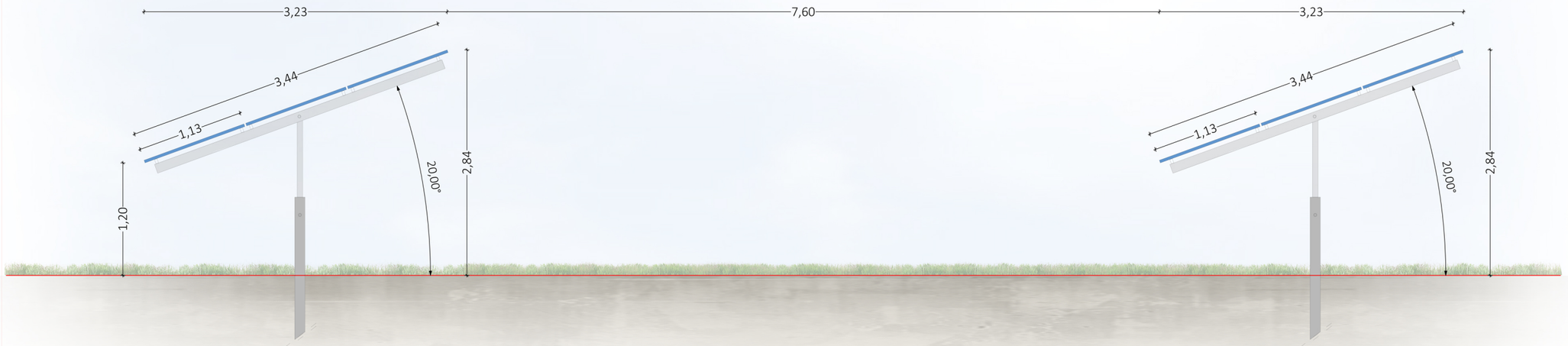
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS



PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

DETAILS EN COUPE D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristiques d'une table photovoltaïque:

Hauteur de 2.84m
Longueur d'environ 14.42m
Largeur d'environ 3.44m
Largeur projetée au sol d'environ 3.23m
Inclinaison de 20°

Espacement inter-rangée 7.60m

Echelle 1/50 au format A3

0 1 2m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

DETAILS DU POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristiques du poste de livraison :

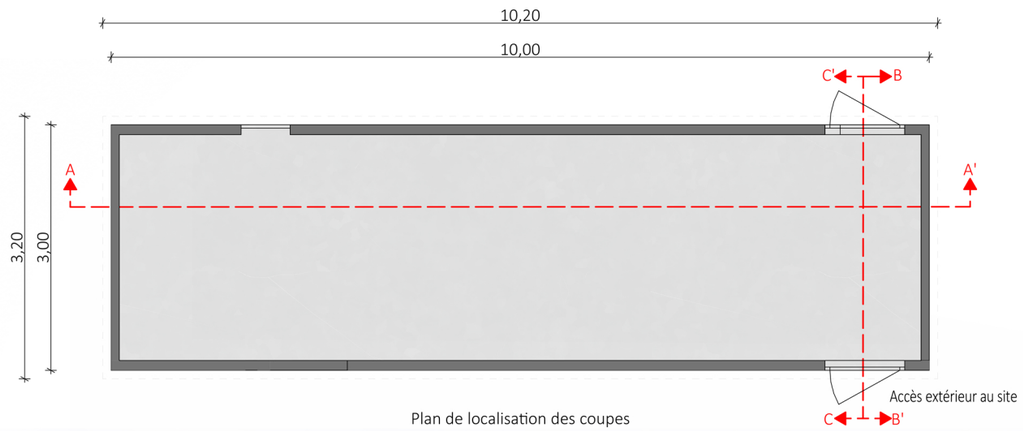
- Longueur : 10.00m
- Largeur : 3.00m
- Hauteur : 3.50m

Aspect extérieur:

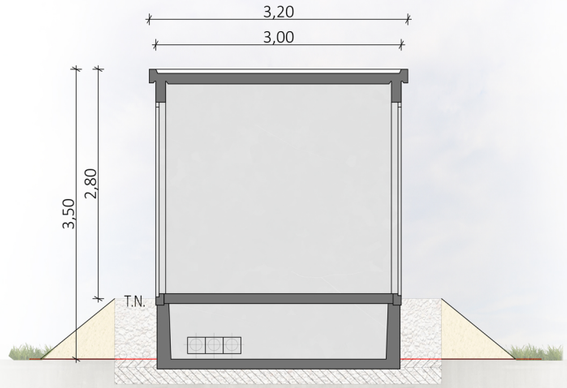
RAL : 6003

Echelle 1/75 au format A3

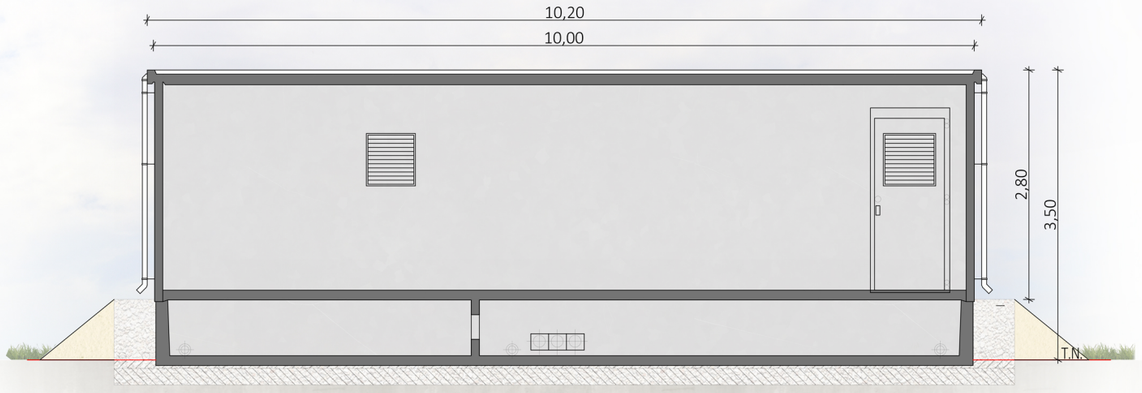
0 1,5 3m



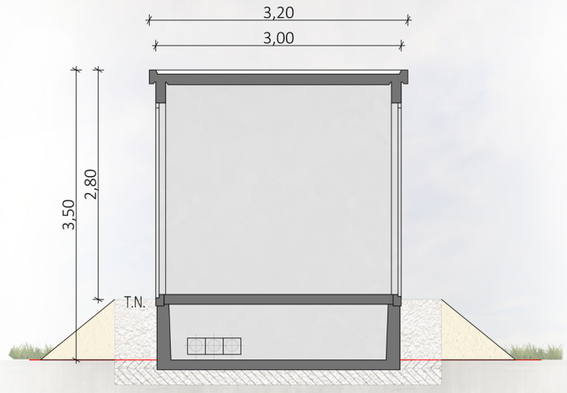
Plan de localisation des coupes



Coupe BB'



Coupe AA'



Coupe CC'

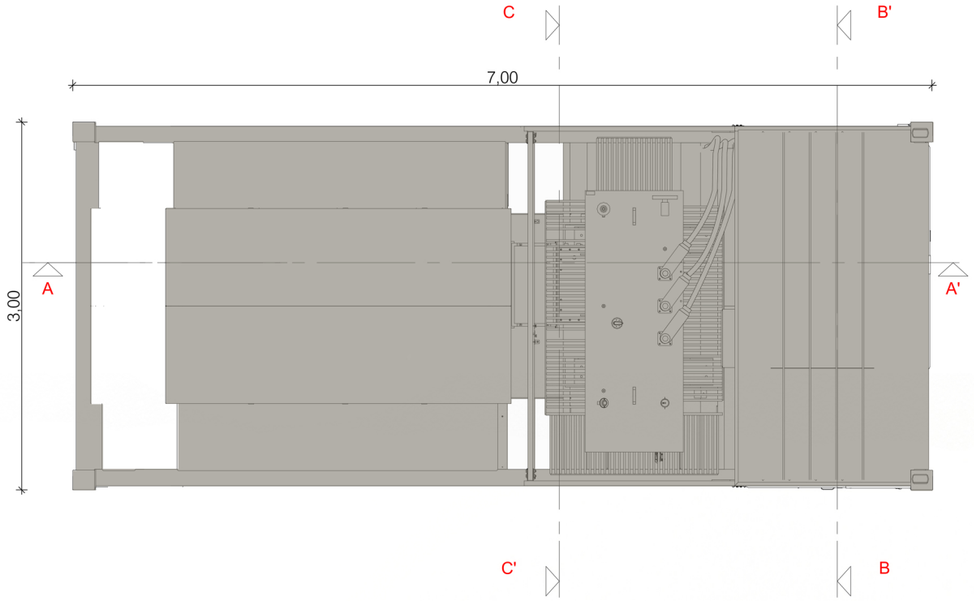
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

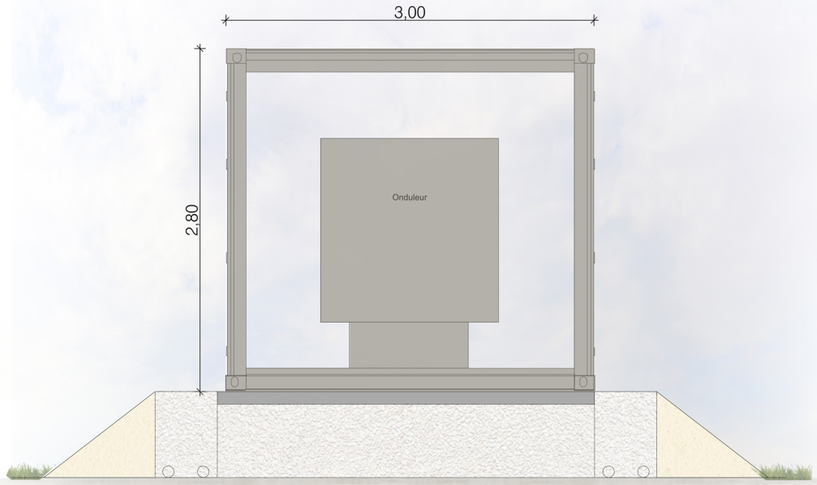
Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

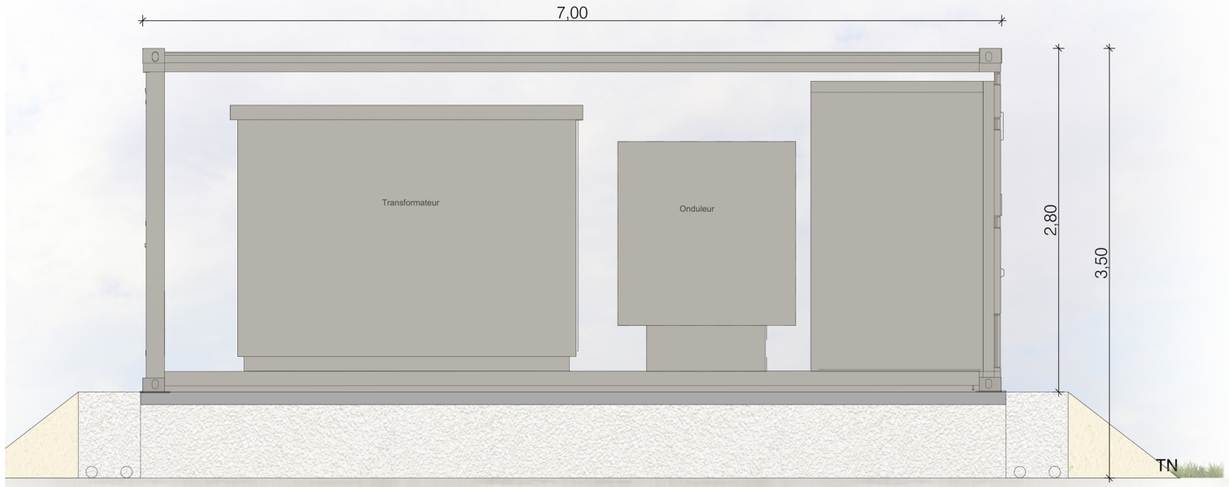
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS



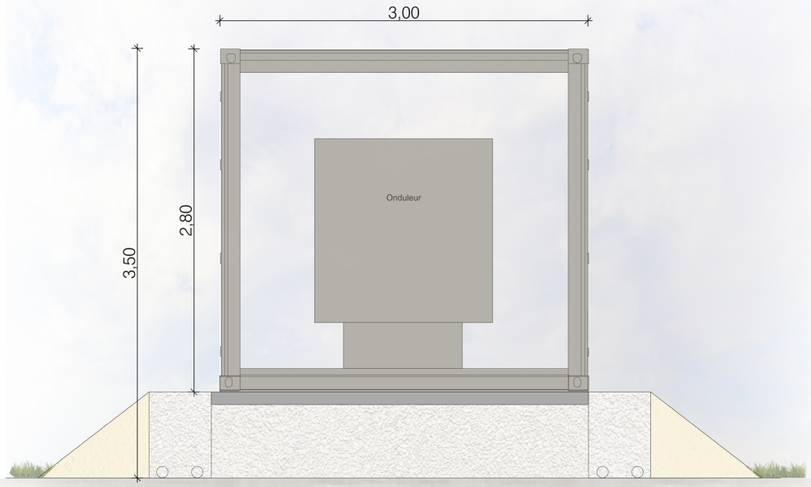
Plan de localisation des coupes



Coupe BB'



Coupe AA'



Coupe CC'

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

DETAILS DES POSTES DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristiques des postes de transformation :

- Longueur : 7.00m
- Largeur : 3.00m
- Hauteur : 3.50m

Aspect extérieur:

Outdoor

Echelle 1/50 au format A3

0 1 2m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im-in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

DETAILS DES LOCAUX TECHNIQUES

Légende

Caractéristiques du local technique :

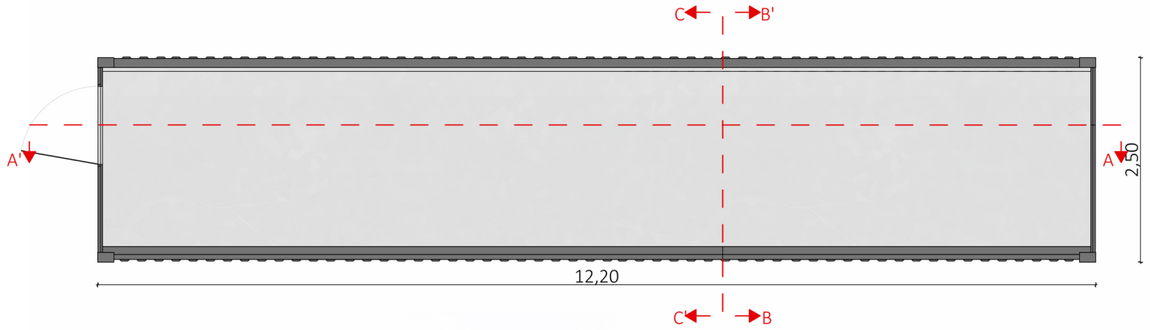
- Longueur : 12.20m
- Largeur : 2.50m
- Hauteur : 3.20m

Aspect extérieur:

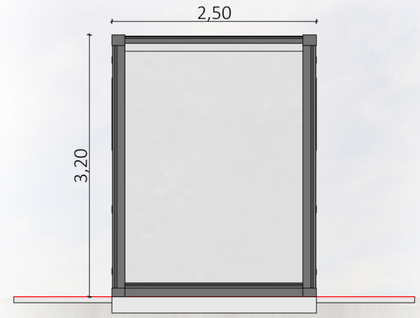
RAL : 6003

Echelle 1/75 au format A3

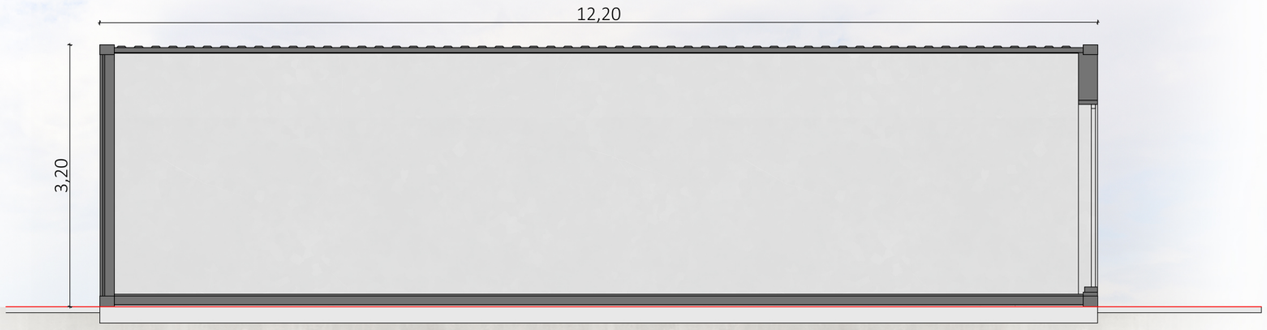
0 1,5 3m



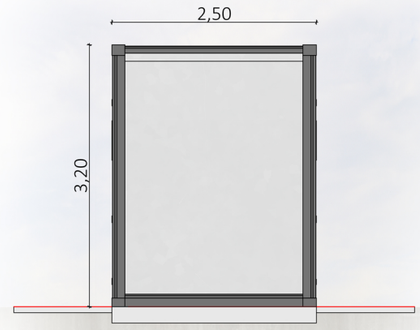
Plan de localisation des coupes



Coupe BB'



Coupe AA'



Coupe CC'

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC4- NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Contenu

- Notice paysagère

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

Cette notice concerne le projet d'implantation de parc agrivoltaïque au sol de ARNAY-LE-DUC situé sur la commune de Arnay-le-Duc (21230), dans le département de la Côte d'Or. Le projet s'implante à nord-ouest de la commune, au sud du Hameau de Roche. Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

Surface clôturée : 8,32 ha
Tables photovoltaïques : 409 tables
Nombre total de panneaux : 7362 panneaux
Surface réel totale des panneaux : 2 ha
Type de panneaux : Fixes monopieux
Puissance installée : 4,56 MWc
2 Locaux Techniques
1 Postes de Livraison
2 Postes de transformation
1 Citerne 120 m3

Le demandeur, PHOTOSOL DÉVELOPPEMENT, représenté par son directeur David GUINARD, est une entreprise française fondée en 2008. PHOTOSOL est présente sur toute la chaine de valeur d'un parc photovoltaïque : développement, construction et exploitation.

ÉTAT INITIAL DU SITE

Le terrain est localisé sur la commune de Arnay-le-Duc dans le département de la Côte d'Or, au sein de la région Bourgogne Franche Comté. La commune appartient à la Communauté de Communes du Pays Arnay-Liernais. Le projet est plus précisément situé sur une 1 parcelles cadastrales – Section ZA 35 d'une emprise parcellaire de 8,73 ha. Le terrain d'étude est occupé par des grandes cultures. La zone d'étude s'insère dans un paysage caractérisé par des horizons ouvert sur des parcelles de prairies, et est entourée d'une zone boisée au nord du site. Du fait de ce maillage arboré, qui vient créer un masque bocager naturel, la co-visibilité est réduite. Le renforcement et la création de haies arbustives diminuera encore les perceptions sur le site. Le site n'est concerné par aucun périmètre de protection relatif aux Monuments Historiques. Le monument historique le plus proche se situe sur la commune de Arnay-le-Duc, l'Hospice Saint-Pierre, à plus d'2,2 km du site, ayant une sensibilité nulle vis-à-vis du projet. L'accès au site se fait via le chemin communal Hameau de Roche desservie par la départementale D17.

ÉTAT PROJETÉ :

Le présent projet concerne l'implantation d'un parc agrivoltaïque au sol dont la surface clôturée est de 8,3 ha pour un élevage d'ovins.

STRUCTURES PORTEUSES ET MODULES PHOTOVOLTAÏQUES :

Les structures de panneaux ont été adaptées au projet agricole. Les structures porteuses sont installées par différentes rangées de tables photovoltaïques en fixe monopieux, pour être implantées parallèlement les unes aux autres selon un axe plein Est-Ouest. Un type de tables photovoltaïques sera installé, composées de 18 panneaux, disposés en 3H6.
Chaque panneau a une longueur de 2,382 m et une largeur de 1,134 m, soit une superficie totale de 2 m^2. Au total, ce seront 409 tables de 18 panneaux cumulant 1227 pieux, totalisant environ 7362 panneaux. Les fondations assurant l'ancrage au sol et la stabilité se composent de pieux battus ou de pieux vissés dans le sol, à une profondeur entre 1 et 2,5 m en fonction des recommandations de l'étude géotechnique de type G2 AVP qui sera réalisée en amont du chantier. De manière très exceptionnelle, certains sous-sols présentant des conditions pédologiques très complexes, nécessitent d'autres techniques d'implantation. La pose de pieux pré-forés, coulés avec du béton sur place ou préfabriqué, peut être nécessaire en raison d'un sol très dur : ce système de fondation nécessitera un décapage et une mise à niveau manuelle du sol sur une profondeur de 1 à 2 m.
Cette dernière solution de fondation ne sera étudiée qu'en cas de dernier recours et en limite stricte des zones nécessaires à cette solution après réception de l'étude de sol G2AVP qui ne sera lancée qu'après obtention du permis de construire. De plus les pieux seront géolocalisés afin d'être démantelés par la suite.

LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES POUR LE TRANSPORT DE L'ÉNERGIE PRODUITE (CÂBLES) :

Un réseau de câbles électriques basse-tension (courant continu) reliera en souterrain les différentes lignes de capteurs photovoltaïques aux postes de transformation pour acheminer ensuite le courant électrique produit au poste de livraison situé à l'entrée, au sud-ouest de l'emprise.

LE LOCAL TECHNIQUE, LES POSTES DE TRANSFORMATION ET LE POSTE DE LIVRAISON :

Le projet agrivoltaïque comprend deux locaux techniques disposés à l'entrée de l'emprise clôturée, à proximité immédiate du poste de livraison. Les locaux techniques de type préfabriqué seront recouverts d'un enduit de teinte verte de type RAL 6005 ou 6003. L'emprise au sol sera de 61 m^2. Deux postes de transformation sont prévus. Les postes de transformation, dont l'emprise au sol est de 42 m^2, sont de construction métallique et seront recouverts d'un enduit dans les teintes vertes de type RAL 6005 ou 6003. Un poste de livraison est prévu au sud-ouest de l'emprise clôturée. Il sera d'une emprise au sol de 30 m^2 et positionné au niveau de l'entrée pour être accessible aux agents Enedis. Ce poste de livraison, de type préfabriqué, est réalisé en béton recouvert d'un bardage bois ou métallique d'un RAL 6005 ou 6003.

LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ :

Le projet agrivoltaïque viendra se raccorder en mutualisant le raccordement des postes de transformation situés au sein du projet, ainsi qu'en liaison souterraine jusqu'au poste de livraison, pour en finalité se raccorder à un poste-source. Celui envisagé actuellement est le poste source de Arnay-le-Duc, situé à environ 4 km du site, mais ce choix ainsi que le tracé de raccordement auront lieu une fois le permis de construire obtenu.

AMÉNAGEMENTS CONNEXES ET VOIES DE CIRCULATION SUR LE SITE :

L'accès au site se fait via le chemin communale Hameau de Roche qui dessert l'entrée de l'emprise clôturée, elle-même desservie par la route départementale D17. Cet accès se fera par un portail de 6 mètres de largeur à 2 vantaux de 2 mètres de hauteur de teinte neutre en acier galvanisé, qui seront situés à l'ouest de l'emprise du projet. Les pistes internes qui permettront d'accéder aux postes de transformation seront de type « lourdes », c'est-à dire renforcées pour résister au poids des camions et des grues. Elles mesureront environ 4 m de large et seront renforcées avec de la grave concassée. Des voies de circulation légères enherbées, d'une largeur de 5m environ, seront créée sur la périphérie interne de l'emprise clôturée pour permettre les opérations de maintenance et l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie. En complément, une aire de stockage des matériaux sera créée, pour une superficie totale d'environ 1632 m^2. Cette aire sera positionnée à proximité de l'entrée de l'emprise clôturée. Durant l'exploitation du parc, il sera possible de circuler dans l'enceinte du parc avec un véhicule, mais aussi à pied pour l'entretien grâce à un espacement interangée (EIR) de 7,6 m (nettoyage des modules, maintenance) ou des interventions techniques (pannes). En ce qui concerne les dispositifs de sécurité et de secours, le parc sera équipé de systèmes électroniques de surveillance vidéo (un mât de 6m de hauteur) et d'alarmes. Une clôture d'une hauteur de 2 m délimitant l'emprise du site exploité est prévue. Elle sera constituée d'un maillage grillage et de poteaux bois (acacia) ou de piquet en acier sur un linéaire total d'environ 1 186 ml. On retrouvera sur la zone de stockage une citerne d'eau de 120 m3.

AGRIVOLTAÏSME :

Le projet représente une surface clôturée de 8,3 hectares sur la commune de Arnay-le-Duc. Actuellement en culture, cette parcelle sera ensemencée en herbe pour un projet de pâturage ovin, qui sera poursuivi par l'exploitant actuel, Monsieur Michel Lemoine. Les panneaux photovoltaïques seront sur des structures fixes monopieux de type bifacial monocristallin. Le maillage de panneaux a été pensé pour intégrer les besoins du projet agricole :

- Point bas à 1,2 m minimum pour que les animaux ne se blessent pas ;
- Espacement interangées de 7,6 m permettant la circulation des animaux ;
- Point haut à 2,84 m ;

Des allées de 3 m de large seront également créées sur les lignes de panneaux tous les 120 m au maximum afin de faciliter l'exploitation du parc au quotidien. Enfin, les pistes enherbées périphériques seront d'une largeur de 5 m pour le passage d'engins agricoles si besoin.

Sera également installée sur le site une zone de libre évolution de la Nielle des blés, d'environ 900 m2 situé a gauche du premier poste de transformation sur le site du projet. Elle fera l'objet d'une mise en défend permanente (clôturée, sans panneaux et sans présence des ovins). La zone sera mécanisable afin d'assurer un travail au sol et un faux semi pour conserver l'espèce

PC5- PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

Contenu

- Vue en façade d'une table 3H6- 1/50e
- Vue en façade du poste de livraison- 1/75e
- Vue en façade d'un poste de transformation - 1/50e
- Vue en façade du local technique 1/75e
- Vue en façade des clotures et portails 1/75e
- Vue en façade de la citerne - 1/75e

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

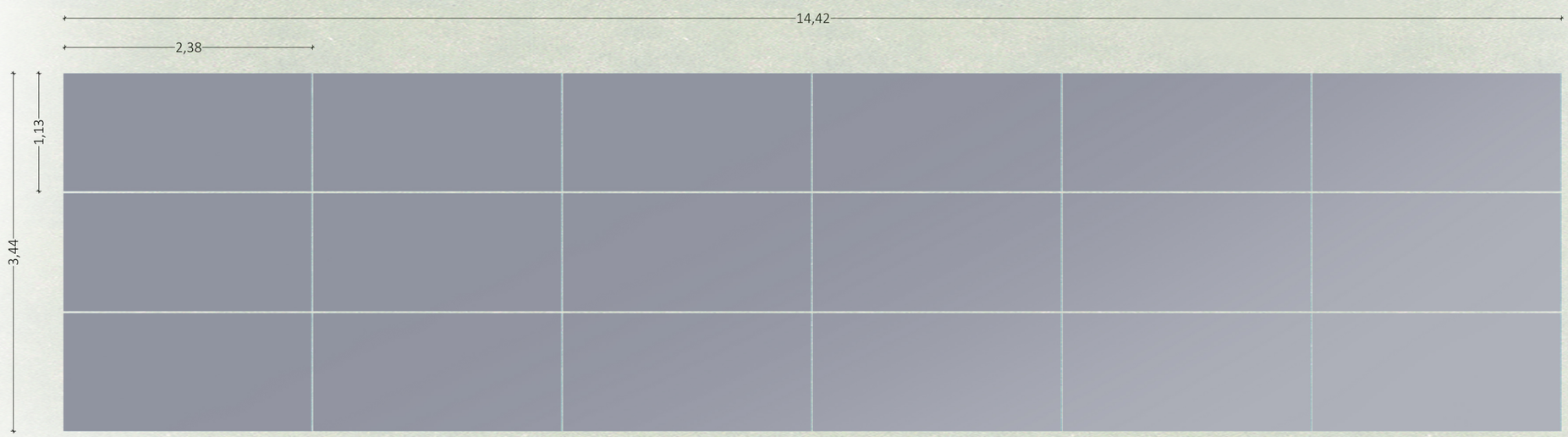
VUE EN FACADE D'UNE TABLE 3H6

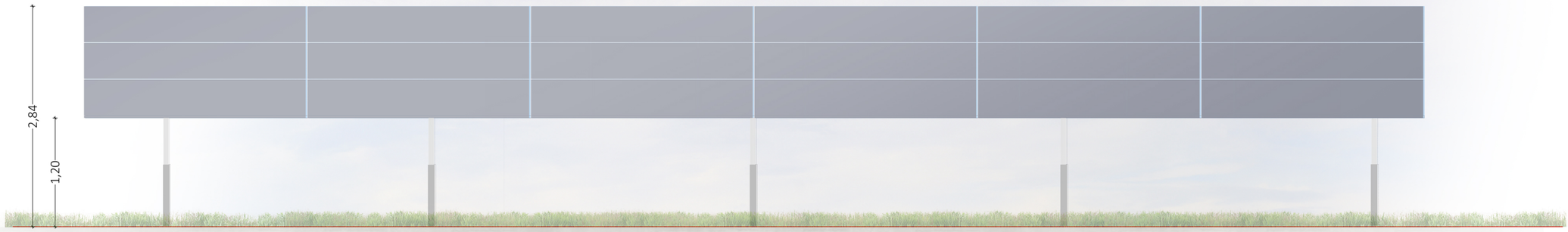
Légende

Caractéristiques d'une table photovoltaïque:

Hauteur de 2.84m
Longueur d'environ 14.42m
Largeur d'environ 3.44m
Largeur projetée au sol d'environ 3.23m
Inclinaison de 20°

Espacement inter-rangée 7.60m





Echelle 1/50 au format A3

0 1 2m

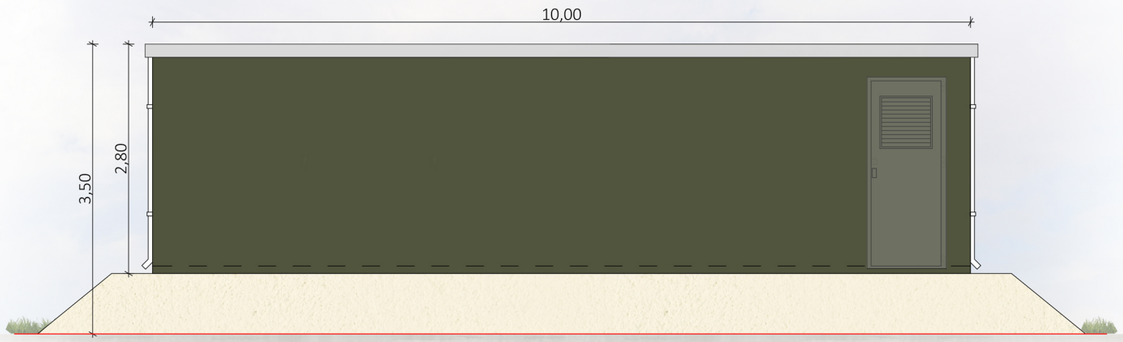
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

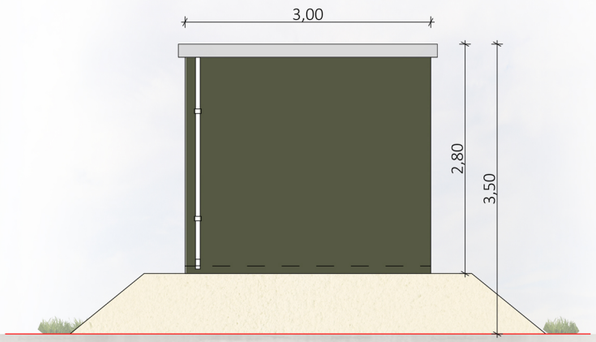
Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS



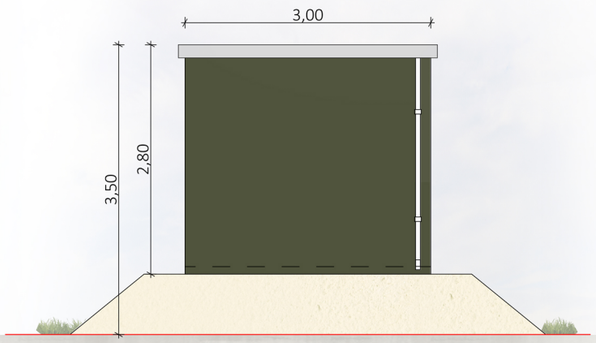
Face sud



Face est



Face nord



Face ouest

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

VUE EN FACADE DU POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristiques du poste de livraison :

- Longueur : 10.00m
- Largeur : 3.00m
- Hauteur : 3.50m

Aspect extérieur:

RAL : 6003

Echelle 1/75 au format A3

0 1,5 3m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

VUE EN FACADE D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristiques des postes de transformation :

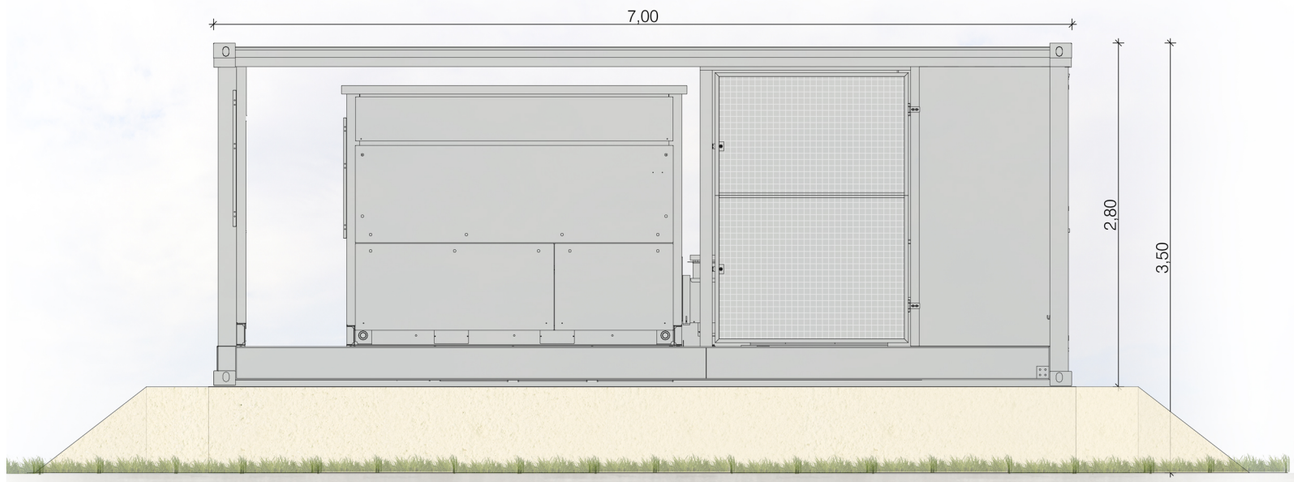
- Longueur : 7.00m
- Largeur : 3.00m
- Hauteur : 3.50m

Aspect extérieur:

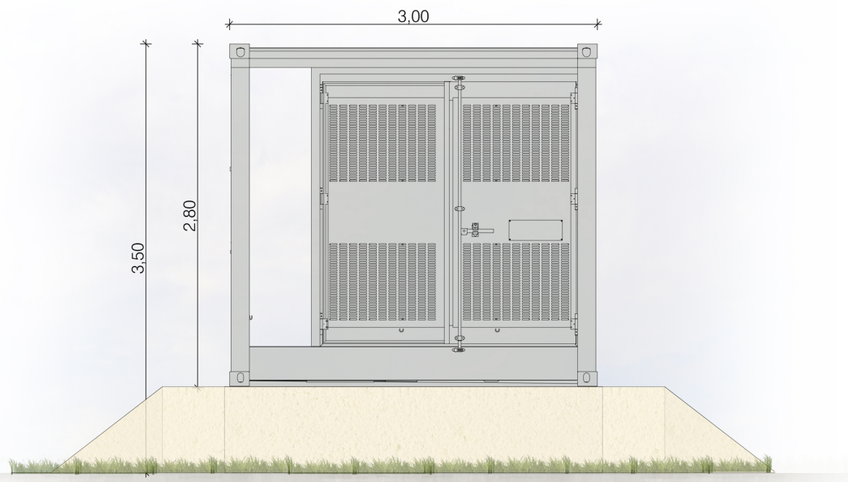
Outdoor

Echelle 1/50 au format A3

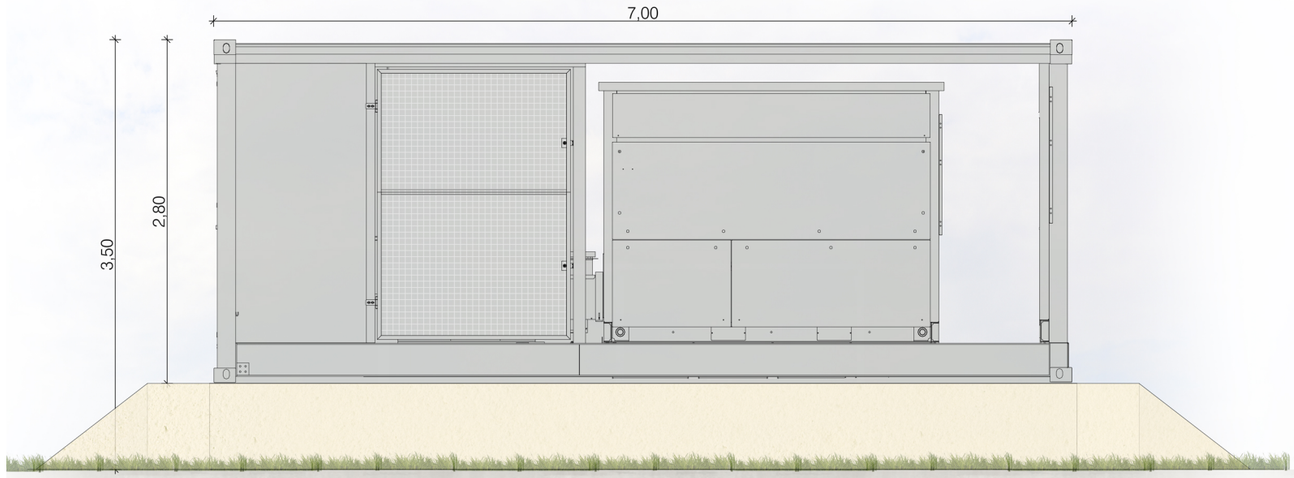
0 1 2m



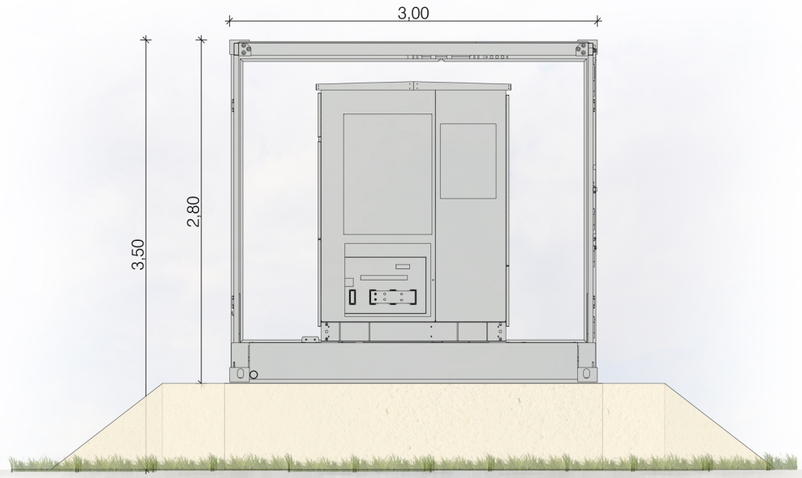
Façade Sud



Façade Ouest



Façade Nord



Façade Est

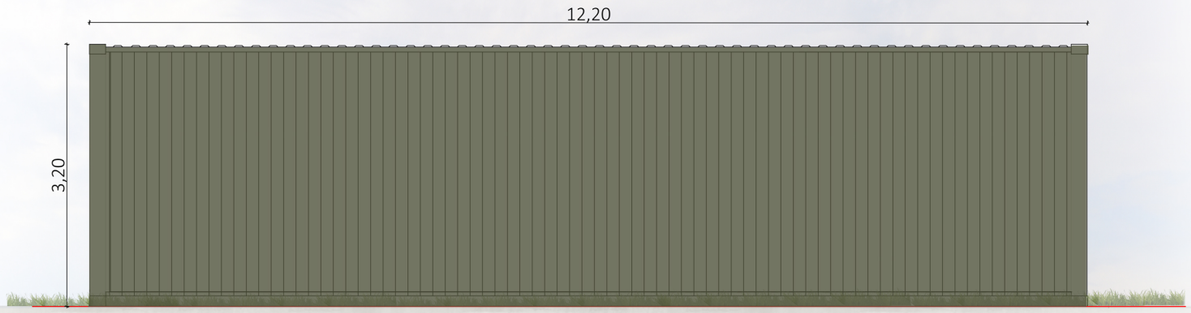
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

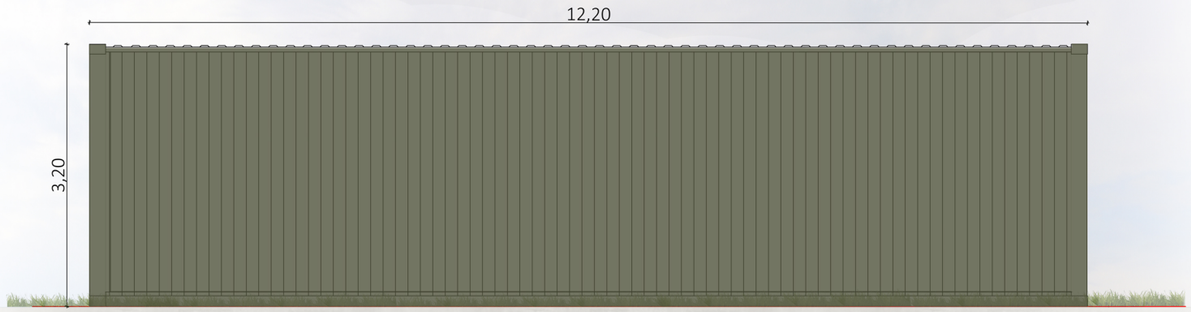
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS



Face arrière



Face gauche



Face avant



Face droite

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

VUE EN FACADE DU LOCAL TECHNIQUE

Légende

Caractéristiques du local technique :

- Longueur : 12.20m
- Largeur : 2.50m
- Hauteur : 3.20m

Aspect extérieur:

RAL : 6003

Echelle 1/75 au format A3

0 1,5 3m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

VUE EN FACADE DES PORTAILS ET CLOTURES

Légende

Caractéristiques des portails :

- Largeur : 6.00m
- Hauteur : 2.00m

Aspect extérieur:
RAL : 7016

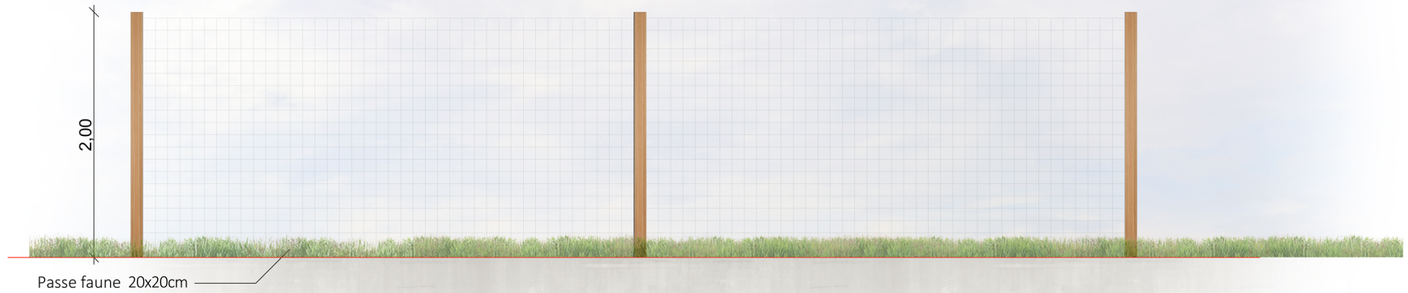
Caractéristiques des clotures :

- Hauteur : 2.00m

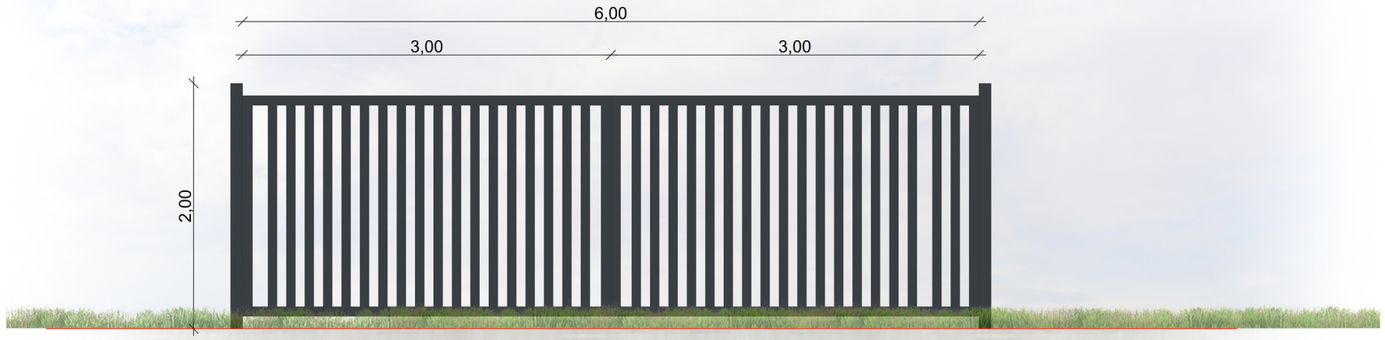
Aspect extérieur:
RAL : 7016

Echelle 1/75 au format A3

0 1,5 3m



Détail de la clôture grillagée rigide



Détail du portail

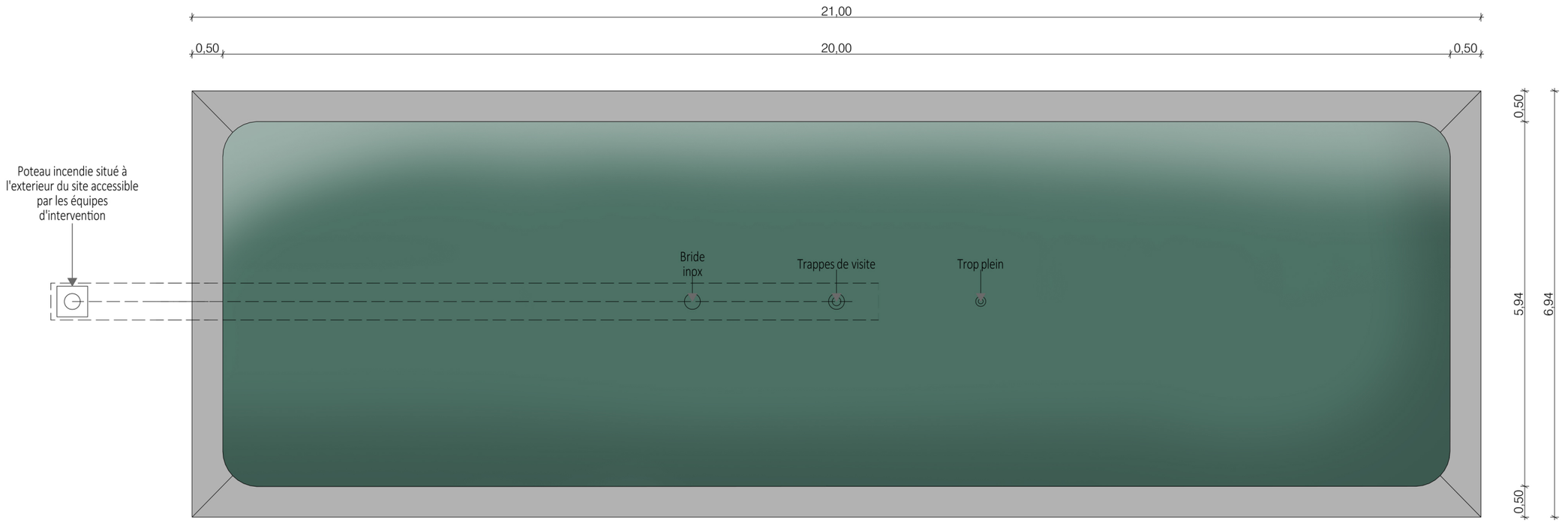
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

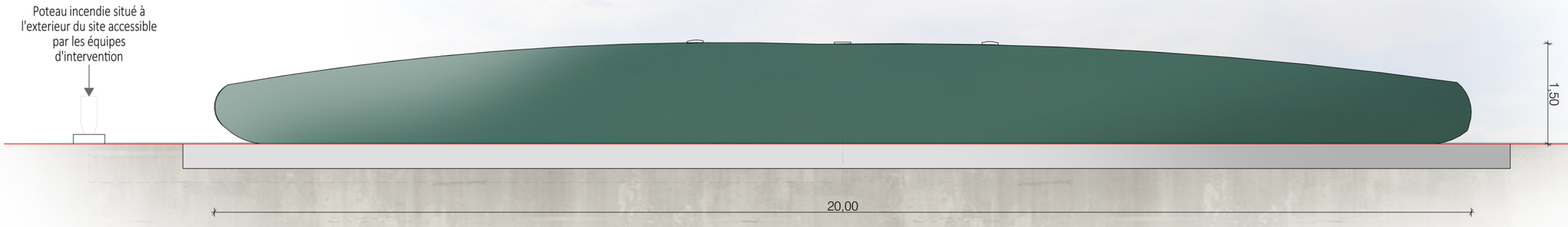
Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS



Citerne souple de 120m^3
Dimensions :
Longueur 20.00m, largeur 5.94m, hauteur 1.50m



PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

VUE EN FACADE DE LA CITERNE

Légende

Caractéristiques de la citerne :

- Longueur : 20.00m
- Largeur : 5.94m
- Hauteur : 1.50m

Aspect extérieur:

RAL : 6005

Echelle 1/75 au format A3

0 1,5 3m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im-in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC6- DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

Contenu

- Cartes de localisation des photomontages

-Photomontages

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

PLAN DE LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES

Légende

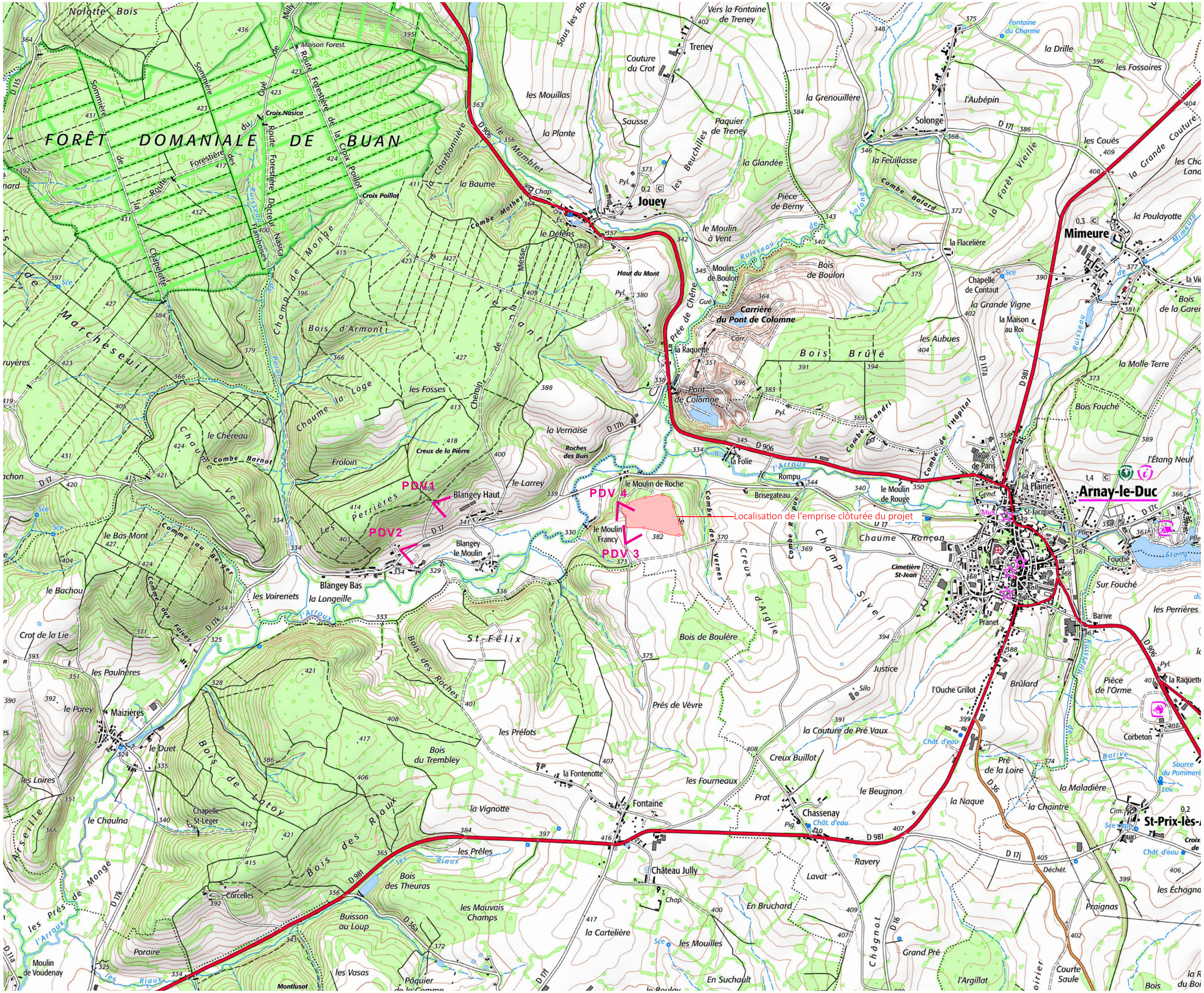
Localisation de la Centrale photovoltaïque

PDV2
Points de vue

Echelle 1/25000 au format A3

0 500 1000m

N



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS



Point de vue 1- Photomontage depuis le chemin allant vers le bois depuis la Route Départementale n°17

Localisation de l’emprise clôturée du projet



Point de vue 2- Photomontage depuis la Route Départementale n°17



Point de vue 3 - Photomontage depuis le Sud-Ouest du projet vers le nord (Sans mesures paysagères)



Point de vue 3 - Photomontage depuis le Sud-Ouest du projet vers le nord (Avec mesures paysagères)



Point de vue n°4- Photomontage depuis le nord-ouest du projet vers le sud

PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

Contenu

- Cartes de localisation des points de vue proches

-Points de vue proches

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

PLAN DE LOCALISATION DES POINTS DE VUE PROCHES

Légende

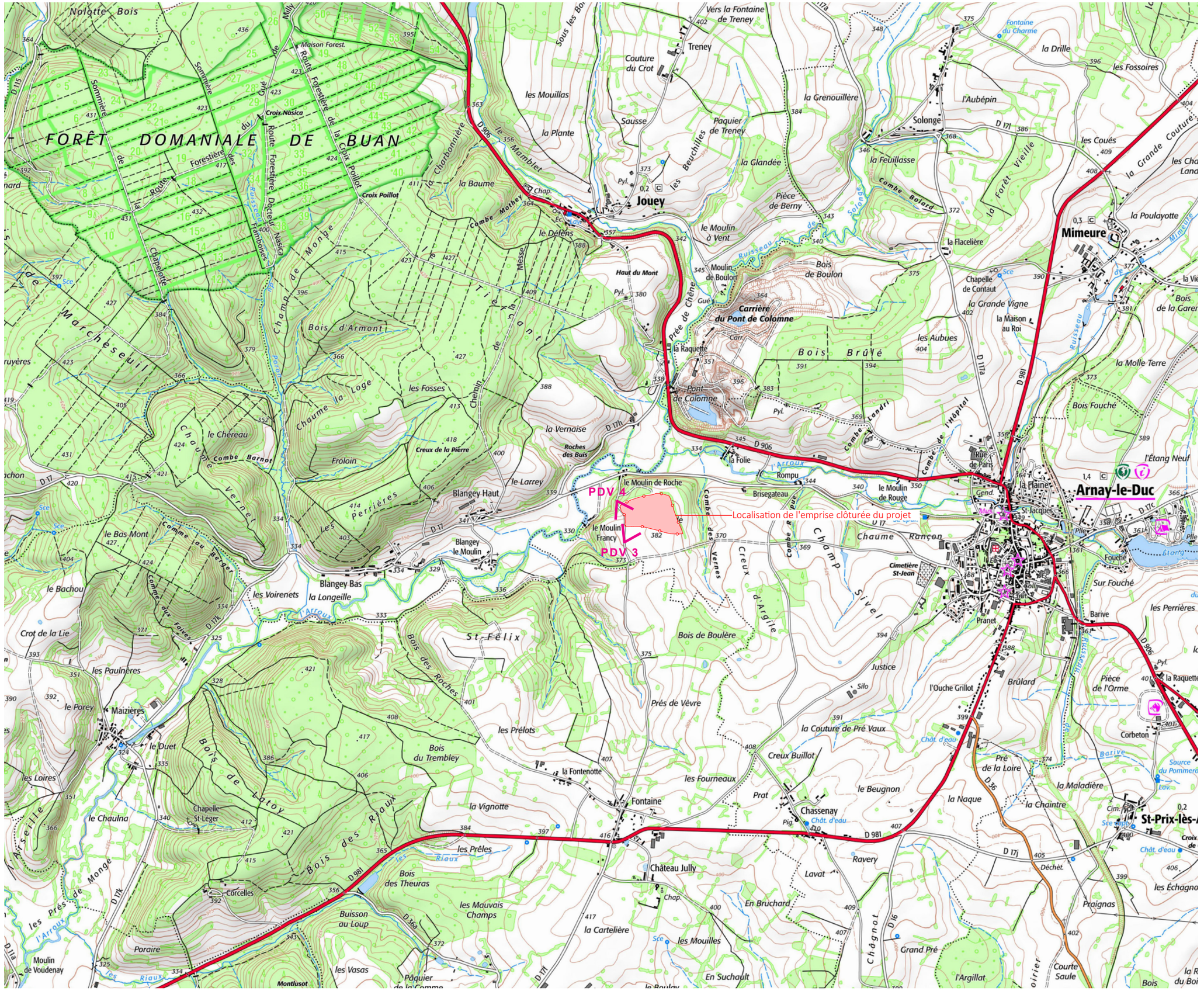
Localisation de la Centrale photovoltaïque

PDV2
Points de vue

Echelle 1/25000 au format A3

0 500 1000m

N



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS



Point de vue 3 - Point de vue depuis le Sud-Ouest du projet vers le nord



Point de vue n°4- Point de vue depuis le nord-ouest du projet vers le sud

PC8- PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

Contenu

- Cartes de localisation des points de vue lointains

-Photographies

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

PLAN DE LOCALISATION DES POINTS DE VUE LOINTAINS

Légende

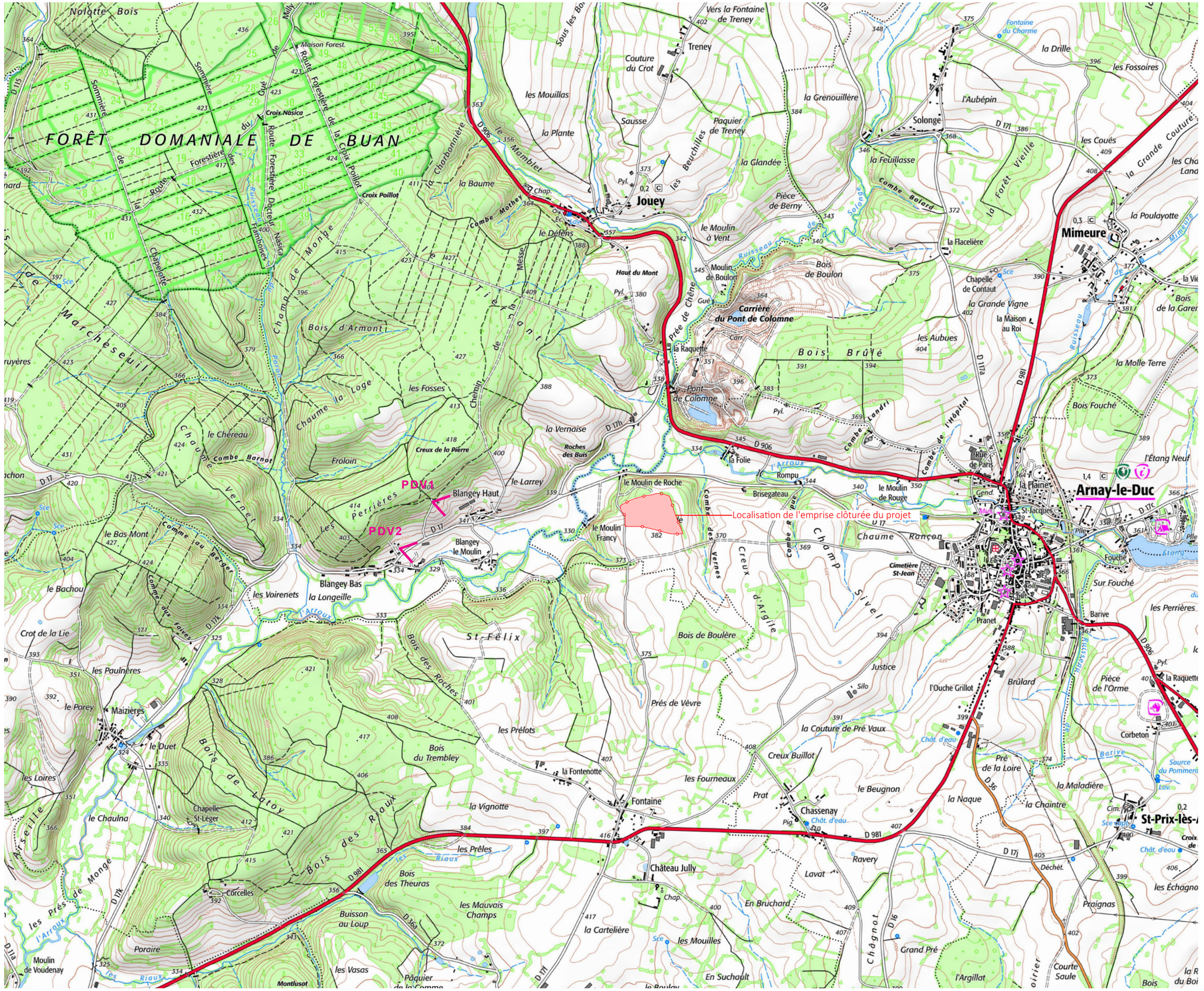
Localisation de la Centrale photovoltaïque

PDV2
Points de vue

Echelle 1/25000 au format A3

0 500 1000m

N



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS



Point de vue 1- Point de vue depuis le chemin allant vers le bois depuis la Route Départementale n°17



Point de vue 2- Point de vue depuis la Route Départementale n°17

PC11- ÉTUDE D’IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D’ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D’ARNAY-LE-DUC (21)

Contenu

- Etude d’impact

Architecte

I’M IN ARCHITECTURE
2 rue d’Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im-in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d’ouvrage

PHOTOSOL
L’énergie d’un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS

NOTICE AGRICOLE (VOIR DOCUMENT JOINT)

PROJET DU PARC AGRIVOLTAÏQUE
D'ARNAY-LE-DUC
COMMUNE D'ARNAY-LE-DUC (21)

Contenu

- Notice agricole

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SAS au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
L'énergie d'un avenir durable

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie 75008 PARIS